

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 JUILLET 2018

Nombre de membres : 19
 En exercice : 19
 Présents : 11
 Pouvoirs : 4
 Votants : 15

Date de convocation du Bureau Communautaire :
 Le 28/06/2018

Le 04 Juillet 2018, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Christian BAISE (Pouvoir Bernard GRISON), Marie Jeanne BEGUET (Pouvoir Bernard REY), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Vincent LAUTIER (Pouvoir Jacky DUTRUC), Raymond MOUSSY, Etienne SERRAT, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Assistaient : Daniel VIGNARD (Maire-Savigneux), Gérard PORRETTI (Adjoint Finances-Civrieux).

Secrétaire de séance : Yves DUMOULIN.

OBJET : SPORT - Demande de subvention – Création d'une extension du mur d'escalade situé dans le gymnase de Reyrieux

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge du Sport, rappelle que des travaux d'extension d'un mur d'escalade doivent être effectués dans le gymnase communautaire du collège Jean Compagnon, situé sur la commune de Reyrieux.

En effet, actuellement, le gymnase dispose d'un mur d'escalade mesurant 20 mètres de long pour une hauteur de 9 mètres.

Or il s'avère que l'équipement est actuellement insuffisant pour répondre aux besoins des collégiens et des associations qui l'utilisent, du fait de l'accroissement des utilisateurs. Cette extension bénéficiera ainsi à un large public, au vu du très faible nombre de murs d'escalade sur le secteur.

Les travaux consistent à créer une extension de 4.50 mètres sur le côté droit et une extension de 1.5 mètres sur le côté gauche le tout sur une hauteur de 9 mètres.

L'opération comprend : une structure primaire, un mur d'escalade, un quatre relais, des tapis et du matériel d'escalade supplémentaires rendus nécessaires du fait de l'extension.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève au stade APD à 33 000 € HT.

Il est précisé que ces travaux sont éligibles à la DETR, sous le volet « équipements sportifs ».

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de la création d'une extension d'un mur d'escalade du gymnase, situé sur la commune de Reyrieux :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Travaux d'extension	33 000 €	ETAT – Subvention DETR	16 500 € *	50 %
		Reste à charge CCDSV	16 500 €*	50%
Total HT	33 000 €	Total HT	33 000 €	100

*Calcul DETR taux de 50% pour un montant plafond de 100000 €

- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières auprès de l'Etat (DETR) ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président pour signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 04/07/2018

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **10 JUIL, 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180704-2018B19-SP
Affichage le : **10 JUIL, 2018**

Le Président,
Bernard GRISON

